

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 10 Septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 12	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

Convocation : 06 Septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etaient absents : Yves BELTRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Christian RULLIAT) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Pierre DURAND (pouvoir à Agnès NELIAS)

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

D/2024-084

Objet de la délibération : Tirage au sort Conseil de Développement de l'Ouest Lyonnais

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) a précisé aux communes, les récentes évolutions et les défis que rencontre le Conseil de Développement (CD) de l'Ouest Lyonnais. Le CD s'est investi, ces dernières années, dans la vie publique du territoire de l'Ouest Lyonnais, en apportant des perspectives citoyennes et en favorisant la participation active des habitants au développement du territoire.

Le CD est une instance consultative composée de citoyens volontaires qui participent à la réflexion sur les politiques locales et les projets structurants pour notre territoire. Leur engagement et leurs idées sont essentiels pour assurer que les actions répondent aux besoins et aspirations des habitants.

Actuellement, le CD fait face à des difficultés pour recruter de nouveaux membres, ce qui limite sa capacité à représenter pleinement la diversité de la population de l'Ouest Lyonnais. Pour remédier à cette situation, le SOL a décidé de faire appel aux communes.

Madame la Maire expose que les communes sont sollicitées pour procéder à un tirage au sort parmi les administrés inscrits sur les listes électorales, afin de désigner quatre personnes qui seront invitées à rejoindre le Conseil de Développement. Cette méthode permettra au SOL de garantir une représentation plus équitable et inclusive.

Ce tirage au sort peut être effectué lors d'une réunion du Conseil municipal.

Il est procédé au tirage au sort qui donne les résultats suivants :

Marie SEON, John PANIER, Philippe QUEMERAIS et Yves RULLIAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DESIGNE comme ci-dessus exposées les personnes invitées à rejoindre le Conseil de Développement,
CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire 17 SEP. 2024
Après dépôt en Préfecture le :
Publication ou notification du : 17 SEP. 2024
Publication site internet le : 17 SEP. 2024
Affichage de la liste des délibérations le : 16 SEP. 2024